



Table ronde communes, intercommunalités, Métropole, habitants :

Comment construire ensemble notre territoire ?

25 avril 2018

En 2017, Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est également devenu conseil de développement des Communautés de communes du Pays de Brest. Afin de mieux représenter la diversité des territoires qui le composent, un collège territorial a été composé des membres désignés par les intercommunalités.

Il a paru important aux membres du bureau du Conseil de développement d'engager un débat avec les élus sur l'organisation territoriale et la place de la société civile dans cette nouvelle organisation.

En effet, le Code Général de Collectivités Territoriales, dans son article L5211-10-1 stipule désormais que :

« I. - Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

II. - La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

III. - Le conseil de développement s'organise librement.

L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

IV. - Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

V. - Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

VI. - Le présent article est applicable à la métropole de Lyon. «

Programme :

Accueil par **Guy Jourden**, Président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest

- Présentation de l'organisation territoriale et des enjeux de développement de l'Ouest Breton par **Benjamin Grebot**, directeur de l'ADEUPa de Brest-Bretagne
- Présentation du sondage effectué par le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest par **Maryse Larpent**, chargée de mission auprès du Conseil

Table ronde animée par **Jean-Louis Le Corvoiser** en présence de :

- **Christian Calvez**, Président de la Communauté de communes du Pays des Abers, Vice-président du pôle métropolitain du Pays de Brest en charge du SCoT,
- **François Cuillandre**, Président de Brest métropole et du Pôle métropolitain du Pays de Brest
- **Laurence Fortin**, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'aménagement territorial, Maire de la Roche Maurice
- **Guy Jourden**, Président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest
- **Didier Le Gac**, Député du Finistère, membre de la délégation parlementaire aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- **Jean Verger**, Président du Conseil de développement du Pays de Lorient, Co-président du réseau des Conseils de développement bretons ;

Echanges avec la salle



Le débat



Face au risque de décrochage Est-Ouest de la Bretagne, que peut faire le Conseil régional ?

Laurence Fortin :

La Bretagne est diverse, les dynamiques territoriales sont différentes. Le Région doit donc être capable d'avoir des politiques différenciées selon les territoires. Les questions qu'il faut se poser c'est :

- Comment on accompagne les différentes dynamiques à l'œuvre en Bretagne avec une volonté de développement de la Région ?
- Comment on construit la Bretagne de demain avec ses territoires divers, une forte dynamique de l'emploi à Rennes, une forte attractivité des retraités dans le Morbihan...

Un appel à contribution est lancé à l'échelle de la Bretagne, de nombreuses collectivités interpellent la Région sur la nécessité d'un accompagnement différencié. Cette interpellation émane de l'ouest comme de l'est de la Bretagne. Cette différenciation, les élus considèrent tous que c'est leur territoire qui doit en bénéficier prioritairement.

Il ne faut donc pas trop attendre de la Région ?

Ce que je constate c'est que, globalement à l'échelle de la Bretagne, on reçoit beaucoup de contributions qui appellent à un accompagnement différencié, alors que dans les territoires ce n'est pas ce qui se passe. Au sein d'une intercommunalité, il existe aussi des différences entre les communes et je suis convaincue qu'à l'échelle communautaire on doit aussi mettre en œuvre un accompagnement différencié. Lorsqu'on considère le nombre de communes, trop important pour certains, on constate que certaines « petites » communes ont d'importants excédents budgétaires alors que d'autres connaissent de grandes difficultés financières au point de se retrouver sous tutelle. Et ce n'est pas uniquement dû à une mauvaise gestion, mais cela vient aussi d'une différence de richesse selon les territoires et là il faut penser l'accompagnement différencié.

Il faut donc repenser la péréquation au niveau des EPCI, puis aux échelons supérieurs. En ce qui concerne l'Ouest Breton, il va être de plus en plus en difficulté ; faut-il donc l'accompagner davantage ?

Dans la politique régionale d'accompagnement, il y a de la péréquation entre les 21 Pays qui composent la Bretagne sur la base d'indicateurs suivis dans le temps qui permettent de calculer un



indice de péréquation selon les territoires qui fait qu'au Pays du Centre Bretagne on verse 4 € par habitant quand on en verse 1 au Pays de Rennes. Cette péréquation ne s'applique qu'à la politique territoriale de la Région, il faudra à l'avenir s'interroger sur l'étendue de cette péréquation.

Ya-t-il un regard particulier porté par la région sur le Finistère ?

La Région se fonde sur les indicateurs, dans le Finistère comme ailleurs.

En Bretagne, on a la chance d'avoir des territoires qui sont encore en mesure de présenter des projets parce qu'ils disposent d'ingénierie, parce qu'ils sont encore dans des dynamiques positives, il faut accompagner ces projets à toutes les échelles territoriales de l'Intercommunalité à la Région et à l'Etat. Mais, certains territoires sont aujourd'hui en telle difficulté que, y compris les élus, n'arrivent plus à trouver des solutions pour restaurer la situation, et se projeter dans l'avenir. Or c'est bien chaque territoire qui doit élaborer son projet Dans ce cas, la Région les accompagne en matière d'ingénierie (2 millions d'euros y sont dédiés).

Christian Calvez, est-ce que vous considérez qu'on est en train de prendre du retard ici à la pointe de la Bretagne ?

C'est ce que disent un certain nombre d'indicateurs économiques, mais je ne le ressens pas dans l'exercice quotidien de mon mandat. On a toujours le complexe vis-à-vis du plus grand que soi, on se sent toujours le petit de quelqu'un. Je pense qu'on a des atouts et que cet éloignement par rapport à un certain nombre de grands centres de décision, à d'autres régions plus industrielles, on ne doit pas en faire un handicap, ne pas être plaintifs. On a des atouts, par exemple celui de la maritimité que Rennes n'a pas, et d'autres encore.

Vous parliez de maritimité, Guy Jourden signalait qu'il n'y a pas de stratégie en ce domaine, est-ce qu'on n'est pas assez offensif ?

Sur ce point, on pourrait certainement mieux faire mais aussi moins bien...

Didier Le Gac, que pensez-vous de ce retard ?

Je suis plutôt d'accord avec Christian Clavez, si l'on considère l'emploi et le taux de chômage dans le Pays de Brest, il est plus bas qu'ailleurs et c'est un indicateur qui balaie tous les autres.

François Cuillandre, pour vous y a-t-il un risque de décrochage ?

Benjamin Grebot a bien résumé la situation dans laquelle nous sommes : il y un écart entre l'est de la région Bretagne, dans lequel j'intègre la région nantaise, et l'ouest. Le risque de décrochage est clair, marqué par une ligne St Briec-Vannes. L'arrivée du TGV à Rennes va encore accentuer ce risque. Il

suffit d'aller à Rennes pour voir les signes de la dynamique du bassin d'emploi : circulation automobile, travaux, constructions... Les bassins d'emplois de Rennes et de Nantes sont en train de se rejoindre progressivement. Si l'on n'y prête pas attention, alors ...

J'entends ce que dit Didier Le Gac sur le taux de chômage, mais le taux de chômage c'est un rapport entre les chômeurs et la population active. A partir du moment où la population active quitte le territoire, il est clair que le taux de chômage baisse, c'est une question d'arithmétique. Je pense qu'il faut réagir, je n'ai pas de solution miracle mais il faut avoir conscience de ce risque.

Quand Laurence Fortin évoque la possibilité d'une meilleure péréquation au sein des territoires, une meilleure solidarité, qu'en pensez-vous ?

J'entends et je partage ce qui est fait à la Région. Mais de quoi parle-t-on ? Le budget de la Région, c'est un milliard d'euros, la péréquation en cause c'est 5% d'un milliard, ce n'est pas ça qui va révolutionner le monde. Même si je partage complètement la nécessité de le faire. Pour ma part, j'ai connu la période où les fonds européens étaient réservés à l'Ouest de la Bretagne ? Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Brest a développé des ententes avec Morlaix, Lannion et Quimper, un contrat de réciprocité avec le Pays de Centre Ouest Bretagne, est-ce que cela peut suffire à accroître la dynamique ?

C'est une dynamique importante que la construction du Pays de Brest, c'est toujours très important, la réciprocité avec le Centre Ouest Bretagne également, au-delà même du contenu du contrat. S'il y a encore un hôpital à Carhaix c'est parce que le CHRU, et c'est une décision politique, a pris la décision de sauver l'hôpital de Carhaix. La grande ville a effectivement un rôle de solidarité envers les territoires alentours ; mais je pense que ce n'est pas suffisant.

Laurence Fortin. Ce qui est sûr c'est que, y compris sur les fonds européens, il y a de la péréquation. Ce qui est nouveau c'est que l'ensemble de la Bretagne peut bénéficier des fonds européens, ce qui n'était pas le cas par le passé. Avec de l'accompagnement d'ingénierie sur tous les territoires, considérant que tous les territoires peuvent présenter des projets qui pourraient être accompagnés. La Bretagne est l'une des seules régions de France à avoir fait ce pari.

Un autre élément sur la Bretagne, est-ce qu'on a pris du retard par rapport à l'organisation territoriale ? Si l'on regarde les EPCI, on est passé de 101 à 59, soit une réduction de 40% identique à la moyenne nationale ; au niveau des communes, 20 000 communes françaises comptent moins de 500 habitants, en Bretagne leur taille moyenne est bien supérieure.

Cela dit, Christian Calvez, Benjamin Grebot nous a rappelé que les intercommunalités du Pays de Brest étaient d'une taille inférieure à la moyenne nationale, qu'il y a moins de communes nouvelles dans le Finistère qu'en Bretagne, est-ce que les intercommunalités dans notre département ne sont pas trop petites ?

Dans le Pays de Brest, je ne pense pas. Il est de bon ton d'applaudir ce qui s'est fait dans les Côtes d'Armor. Je ne porte pas de jugement, le bilan se fera dans 10 ans. Les collègues maires des Côtes d'Armor, que je vois aujourd'hui, vivent très douloureusement ce nouveau découpage du département fait à la « hussarde » à la fois par le Préfet et les Maires des grandes villes à tel point que certains



maires de la région de Paimpol veulent quitter leur intercommunalité. Les intercommunalités sont aussi le fruit d'une histoire de 20-30 ans de coopération. Le Pays des Abers vient d'avoir 20 ans, c'est beaucoup dans une histoire commune. La taille des communautés du Pays de Brest, entre 20 000 et 50 000 habitants, fait qu'on a à la fois la proximité et une population suffisante.

Et qu'en est-il des communes ?

Je suis Maire d'une commune de 4000 habitants qui a proposé à une commune voisine de 200 habitants de fusionner. Le conseil municipal de cette commune a refusé à l'unanimité, alors même qu'elle a du mal à vivre (plus d'associations, 3 élections partielles entre 2008 et 2014...). J'en prends acte. Tout le monde dit que les petites communes doivent disparaître mais pour chaque Maire la petite commune est toujours plus petite que celle qu'il administre.

Donc on ne change rien ?

Je ne dis pas qu'il ne faut rien changer, je dis qu'on ne peut pas faire le bonheur des gens malgré eux. S'il y a un rejet de cette proposition de fusion, c'est peut-être qu'elle a été mal expliquée.

C'est donc juste une question de pédagogie ?

Oui, je pense que le terme fusion est une erreur, les habitants ont pensé qu'ils allaient perdre jusqu'au nom de leur commune. Si on avait parlé de rapprochement administratif, cela aurait déjà rassuré la population. Lorsqu'il n'y a pas cette volonté de fusion, les intercommunalités ont collectivement le rôle d'assumer un certain nombre de questions et de problèmes qui ne peuvent plus être gérés au niveau communal.

Peut-on tout de même aller vers davantage de mutualisation ?

Bien sûr, mais ça se fait déjà.

Est-ce qu'on n'arrive pas à la limite de l'exercice ?

Non je ne crois pas. Par exemple, décider de remplacer les plans locaux d'urbanisme communaux, qui sont la base des compétences communales, par des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) en est la preuve. Il en est de même pour l'eau et l'assainissement.

Quid du vécu des habitants et du service rendu aux habitants ?

On le verra en 2020 ! Je crois qu'il y a besoin de beaucoup d'explications. A partir du moment où l'ensemble des conseils municipaux, même avec des réserves, des inquiétudes, des interrogations, ont

accepté les transferts de compétences en pesant les avantages et les inconvénients, c'est que les avantages l'emportent.

Didier Le Gac, partagez-vous le point de vue de Christian Calvez ?

Bien évidemment je le partage. Mais je souhaite revenir sur le propos de François Cuillandre sur le taux de chômage. Bien sûr que le taux de chômage en France est déterminant pour la « santé » d'un territoire, même s'il y a d'autres indicateurs. Et je le répète, à Brest le taux de chômage est plutôt plus bas qu'ailleurs. Je réponds également à Guy Jourden, ce n'est pas la Métropole qui demain doit élaborer la stratégie maritime, ni les EPCI. Les territoires sont ce que les acteurs veulent bien en faire. Et ce n'est pas une Métropole, un Pays qui crée de l'emploi, ce sont les acteurs privés, publics, économiques qui composent ce territoire qui font ou pas son attractivité.

Mais on a entendu tous les risques qui pèsent sur cette attractivité...

Il y a eu un colloque à Paris la semaine dernière sur les métropoles et la mondialisation. L'idée que les métropoles créent davantage de croissance et d'emploi que les autres territoires est de plus en plus battue en brèche. Les métropoles sont certes des facteurs d'attractivité mais il y a aussi beaucoup d'autres territoires qui s'en tirent plutôt bien. Ils sont souvent hyperspécialisés au niveau économique, c'est une réalité. Mais ils sont bien insérés au niveau économique et dans la mondialisation. En Bretagne, Vitré illustre ce constat. Il n'y a pas un modèle qu'il faut privilégier par rapport aux autres. S'il y a un débat aujourd'hui qui transcende les courants à l'assemblée nationale c'est bien le débat ville contre campagne. Et quand je vois la carte qui nous montre qu'il y a 21 métropoles qui demain capteraient tous les financements publics, on comprend les inquiétudes des autres territoires. L'aménagement passe aussi par le fait qu'il n'y a pas le tout « métropole », le tout « fait urbain » et le reste de la France qui serait déshérité.

Guy Jourden, pour vous, le territoire de la métropole de Brest est-il à la bonne échelle ?

Aujourd'hui on parle beaucoup de territoire et je pense qu'il faudrait anticiper et parler réseaux et bien comprendre que la population habite à un endroit et travaille dans un autre, cela fait déjà 2 territoires, il peut y en avoir un troisième pour la scolarité, les loisirs etc... C'est pour cela qu'il faut penser réseau, mobilité. Aujourd'hui, il n'existe aucune collectivité territoriale qui peut répondre à toutes les questions que se pose un citoyen. En revanche, ensemble on peut trouver des solutions.

Administrativement, est-ce que le pôle métropolitain est arrivé au bout de ses capacités d'actions ? C'est peut être le cas dans certains domaines. Par exemple en ce qui concerne les transports, comment les organise-t-on dans le Pays de Brest ? A priori, seule la Métropole peut être autorité organisatrice de transports. Quand le Conseil de développement dit qu'il faut trouver une organisation à l'échelle du Pays, la législation l'interdit. Il y a donc des freins à la mutualisation.

Tel qu'il est le statut de la métropole fait peut-être peur du fait de sa forte intégration. Dans d'autres régions, il y a des métropoles bien plus grandes que Brest où, à l'exemple de Lille qui, avec un nombre élevé de communes, il semble que les autres villes y trouvent leur place, elles ne sont pas « écrasées » par Lille. Dans le Pays de Brest, aujourd'hui la ville de Brest ne représente que 140 000 habitants sur 400 000 ; elle ne peut donc pas dominer toutes les autres communes. Il faut trouver de nouvelles manières de fonctionner.



On a déjà la Métropole, le Pôle métropolitain, est-ce que vous souhaiteriez quelque chose d'un peu hybride pour continuer d'avancer ?

Je pense qu'on n'est pas obligé de regrouper tous les services quelque part, il est peut être possible de trouver une nouvelle manière de fonctionner dans un pôle métropolitain qui puisse avoir plus de possibilités d'action par exemple dans les transports ou sur des sujets bien précis.

Est-ce qu'un modèle hybride entre Métropole et Pôle métropolitain pourrait être envisagé ?

François Cuillandre. Il n'existe pas aujourd'hui de modèle hybride. Je souhaite rebondir sur quelques questions. Premièrement, Brest métropole est effectivement la plus petite des métropoles. C'est sans doute une des rares métropoles qui ne corresponde pas à son bassin d'emploi, c'est son histoire. J'ai coutume de dire que Georges Lombard, créateur de la Communauté urbaine de Brest en 1974, a eu raison sans doute trop tôt. Il a créé la communauté urbaine à une époque où la coopération intercommunale était très peu développée et n'existait qu'au travers de syndicats intercommunaux (eau, assainissement, voirie...). Il a créé une communauté très intégrée sur un petit territoire, 8 communes. 40 ans après, on est toujours sur le même périmètre. Dans le même temps, comme on a toujours été en pointe sur la coopération intercommunale et que la loi de 1992 créant les communautés de communes a été votée, des communautés de communes se sont créées sur notre territoire. L'une des première en France était une communauté autour de Saint Renan, devenue aujourd'hui la Communauté de Communes du Pays d'Iroise par extension sur le canton de Ploudalmézeau.

Deuxième remarque, on n'a pas la volonté d'assécher le territoire et le débat urbain-rural n'a à mes yeux aucun sens, en tout cas pas ici dans le Finistère. A mes yeux Saint Renan, par exemple, ce n'est pas une commune rurale et ses habitants bénéficient de services qui sont offerts par la Métropole. Nous sommes ici à la faculté de Médecine, ce n'est pas la faculté de médecine des Brestois, il en est de même pour l'aéroport, le CHRU. Ce sont des services pour l'ensemble du territoire. De même, les ordures ménagères sont incinérées dans l'usine de Brest, on peut citer encore bien des exemples. Une autre réalité c'est que la perte du poids politique et financier des conseils départementaux va poser problème, notamment en ce qui concerne le financement des grands investissements. La question que j'ai posée au mois de juillet, c'était de dire que le Pôle métropolitain est certes une réussite, mais est-ce qu'il ne faut pas aller au-delà, lui attribuer d'autres compétences ? Dans le Finistère, sauf application stricte de la loi, avec la fusion des communautés de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne maritime, l'organisation territoriale n'a pas évolué. C'est pourquoi j'ai demandé si l'on ne pouvait pas envisager une autre étape en élargissant le territoire de la Métropole. Je ne m'attendais pas à un accueil extrêmement enthousiaste mais je considère que je n'aurais pas rempli ma mission si je n'avais pas posé cette question.

Pour vous c'est une nécessité en termes de visibilité, d'accessibilité ? C'est aussi une réponse à l'affaiblissement du département ?

Oui, effectivement c'est une possibilité pour rester visible sur les radars nationaux et internationaux. La question posée n'est pas celle du statut. La Métropole n'est pas menacée, même si certains voudraient réduire le nombre de Métropoles à 4 ou 5, les grandes métropoles à vocation internationale. Mais ce qui est en jeu c'est notre capacité à continuer à exister. Ce qu'on appelle communément nos équipements métropolitains ne sont pas éternels. Un rapport de la cour des comptes met en cause le nombre de CHRU en France, il n'est pas certain que celui de Brest soit maintenu avec l'enseignement et la recherche qu'il assure. En ce qui concerne l'université, ce qui se passe aujourd'hui à Rennes, avec l'Université de Bretagne-Loire, peut questionner. L'aéroport de Brest est sans doute préservé du fait de l'abandon de « Notre Dame des Landes », mais rien n'est éternel. Aujourd'hui l'aéroport de Lannion est fermé et il n'est pas certain que celui de Quimper soit encore là dans 10 ans. Si l'on ne sait pas unir nos forces, on va souffrir compte tenu de ce décrochage qui a été démontré entre l'est et l'ouest de la Bretagne.

Vous souhaitez revenir sur les transports ?

Tout à fait, on me demande souvent pourquoi BIBUS ne va pas jusqu'à Locmaria-Plouzané ou Saint Renan. C'est simplement parce que l'autorité organisatrice de transport c'est Brest métropole. Si l'on veut créer une autre autorité organisatrice des transports, il faut le faire mais avec toutes les cartes en main et parmi elles le versement transport payé par les employeurs.

Guy Jourden parlait d'augmenter les compétences du pôle métropolitain sur certains sujets ponctuels, par exemple les transports, qu'en pensez-vous ?

C'est le statut hybride qui a déjà été évoqué ; pourquoi pas...

Didier Le Gac : C'est effectivement une possibilité. Sans le statut de métropole, il peut y avoir des coopérations et cela fonctionne bien.

Y a-t-il quelque chose qui vous gêne dans l'idée de voir grandir la métropole de Brest ?

Ce que j'entends parfois c'est que le gouvernement ou l'Etat veut que le Pays de Brest devienne la Métropole. Ce n'est pas vrai. Il y a déjà eu énormément de modifications lors du dernier quinquennat (lois MAPTAM, NOTRe, périmètre des régions, des EPCI...). La volonté du gouvernement dans ce quinquennat, c'est d'accompagner les projets et de laisser le temps aux collectivités et aux citoyens d'assimiler ces réformes et transferts de compétences. Il est vrai qu'il y a 5-6 métropoles de dimension européenne en France et qu'il y a beaucoup de villes qui frappent à la porte du statut de métropole.

François Cuillandre : Je n'ai pas de religion sur les fusions de communes et leur taille, mais la réalité c'est que, partout où le nombre de communes a été réduit, il y a eu une forte pression de l'Etat, y compris dans des Etats bien moins centralisés que le nôtre comme l'Allemagne. S'il n'y a pas de volonté de l'Etat, comme cela a été le cas dans certaines régions ou pour les EPCI avec le seuil de 15 000 habitants, rien ne bougera. Néanmoins, il faut laisser du temps. Savez-vous que Brest est une



commune fusionnée à la libération ? Aujourd'hui, si l'on était resté dans la situation d'avant la guerre, les grandes villes du Finistère seraient Brest, Lambézellec, Saint-Pierre... Il faut donc prendre du temps mais aussi prendre un peu de hauteur.

Jean Verger, vous êtes président du Conseil de développement de Lorient, quel regard portez-vous sur ce débat Nord-finistérien ?

Je trouve le débat très intéressant et c'est vrai que le Pays de Lorient s'agrandit puisque Quimperlé communauté l'a rejoint. Il atteint aujourd'hui 290 000 habitants, 46 communes. Pour moi la Bretagne, c'est avant tout un réseau de villes moyennes avec des pôles que sont les métropoles. A Lorient, nous sommes à 1h30 de Brest, Rennes et Nantes. Quand je vous ai entendu décrire la fracture est-ouest Bretagne, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, vous avez placé Vannes comme limite de cette fracture. C'est donc que Lorient est de votre côté. Qu'est-ce qu'on fait ? Je pense qu'il faut raisonner en se disant qu'on est sur un territoire et qu'il faut travailler avec les autres, qu'il faut avoir des alliances. On parle beaucoup, nous, de Bretagne sud en disant que le Pays de Lorient est un territoire qui dans la vie des habitants et leurs déplacements domicile-travail s'étend jusqu'à Vannes au Sud et Quimperlé au nord, les liaisons avec Quimper étant moindres. J'aurais tendance à dire que même si le statut de métropole ouvre l'accès à des financements, il faudrait aussi penser aux villes moyennes, renforcer les alliances. C'est ça qui va faire la Bretagne. Il y a quelques années le conseil de développement du Pays de Lorient avait réalisé une auto-saisine sur le territoire, les métropoles et les villes moyennes. On s'aperçoit que la force de la Bretagne, c'est son réseau de villes moyennes et leur association aux métropoles. C'est cela qui est important. La fracture, il faut bien la considérer et travailler ensemble.

Et travailler aussi avec les citoyens, ce qui nous amène à la deuxième partie de cette table ronde sur la place des citoyens notamment au travers des conseils de développement. Vous l'avez évoqué, votre conseil au départ était adossé à l'agence de développement et d'urbanisme de Lorient. Vous avez aujourd'hui un autre statut, plus efficace ?

Le conseil de développement a été créé à l'initiative de Jean-Yves Le Drian en 2002. Quand je suis arrivé dans le Conseil de développement, l'animation était assurée par l'AUDELOR. Le constat qu'on avait fait c'est que petit à petit les bénévoles s'impliquaient de moins en moins, qu'il y avait une espèce de démotivation. Parallèlement quand on donnait un avis, puisqu'on était rattaché à AUDELOR, bras armé de Lorient-agglomération, c'était un peu compliqué. On a donc décidé en 2014 de faire une auto-évaluation pour cela on a fait appel à un cabinet qui a questionné 70 personnes pour savoir comment régénérer le Conseil de développement.

Vous avez mis en place des collèges, différents groupes de travail, est-ce que tout cela sert vraiment à quelque chose, est-ce que vous voyez des effets concrets vis-à-vis des élus ?

En même temps que l'évaluation, en 2014, on a créé un comité de liaison élus-société civile, avec 4 élus et 4 membres du Conseil. On a conservé ce comité de liaison qui se réunit régulièrement. Je rappelle que le Pays de Lorient n'a pas de structure juridique, c'est 3 EPCI. L'année dernière, le comité s'est réuni à 4 reprises. On y explique ce que l'on fait à travers les auto-saisines et on a aujourd'hui à peu près une saisine tous les 18 mois.

On commence maintenant, dès qu'il y a un questionnement, à nous solliciter pour intervenir dans le cadre d'un certain nombre de structures dans lesquelles il y a des élus, par exemple sur le SCoT, sur les centralités... Ainsi la semaine dernière lors de la réunion du comité de liaison on a passé ¾ d'heures de débat sur le thème des centralités, car c'est un sujet très important et on sent qu'il y a cette nécessité pour les élus d'avoir cet avis de la société civile et des citoyens puisque dans notre association nous avons aujourd'hui un collège citoyen, composé plutôt de personnalités qualifiées.

Est-ce que ce ne sont pas toujours un peu les mêmes qu'on voit partout ?

Non, même si certains sont là depuis longtemps, on remarque quand même que la moyenne d'âge n'augmente pas, elle est de moins de 50 ans et la composition du conseil est paritaire. Ce qui fait la différence, c'est que notre territoire est plus petit que le vôtre, mais c'est quand même 1500 km² et on y ressent la fracture urbain-rural. Nos membres sont aujourd'hui majoritairement urbains. Lorsqu'on donne un avis, à travers une saisine ou une auto-saisine, pour qu'il soit conforme à la composition de notre territoire, on a identifié 7 micro-territoires dans lesquels on organise des conseils de développement territoriaux. On a commencé à Groix, j'y habite donc c'est plus facile, puis sur un axe Languidic-Quistinnic-Bubry. On travaille avec les maires, qui en général, nous accueillent favorablement.

Lors de l'adoption de la composition du Conseil, certains maires se sont abstenus, nous sommes allés les voir pour comprendre les raisons de leur abstention, ce qui a permis de créer des liens. L'idée est de dire qu'il faut partir de problèmes concrets qu'ont les territoires. La difficulté qu'on a, lorsqu'on fait des contributions, qu'on rend des avis, c'est le rapport au terrain. Pour pallier cette difficulté, on s'adresse aux micro-territoires pour connaître leurs questionnements, leurs problèmes. Aujourd'hui, la préoccupation majeure réside dans la question des transports et de la mobilité. On s'aperçoit que dans certains territoires il y a des pépites que le conseil de développement peut essayer de mettre en valeur au service de la communauté plus large qu'est le Pays de Lorient.

Guy Jourden, vous avez évoqué tout à l'heure les collèges territoriaux au sein des EPCI et vous constatez que dans le Pays de Brest, ça pourrait être un peu plus dynamique.

C'est encore récent, on a décidé de créer ce collège territorial il y a à peu près 1 an. Le Conseil de développement souhaiterait que les EPCI soient plus actifs de ce point de vue. Il y a peut-être une difficulté à faire prendre conscience au citoyen qu'il peut participer. Si l'on veut vraiment une représentation territoriale, il faut un nombre suffisant de personnes, il faut une représentation paritaire, des différentes composantes de la société et pas uniquement économique ou associative, il faut une diversité. Il faut une volonté à l'échelle des EPCI, tout en sachant que ces représentants sont membres du Conseil de développement, c'est une façon de travailler, ce ne sont pas des conseils « bis ».



Du côté des intercommunalités, sentez-vous une envie particulière de créer voir se développer des commissions du type de celle-là ? Les élus peuvent se dire qu'il y a une organisation qui fonctionne déjà bien et douter de l'utilité de ce nouveau collège ?

Il est vrai qu'on aurait pu conserver le Conseil en l'état. La Loi NOTRe dit qu'il faut créer des conseils de développement dans les EPCI de plus de 20 000 habitants. Il nous était difficile de revenir au système existant dans les années 2000, avec plusieurs conseils de développement. Comme la loi ne prévoit pas de conserver un conseil de développement à l'échelle du Pays et des conseils de développement à l'échelle de chaque EPCI, comme c'est le cas dans les PETR (Pôles d'Excellence Territorial Rural). On a donc souhaité innover et inventer un nouveau mode de fonctionnement puisque la loi autorise les EPCI à se doter d'un conseil de développement commun. Mais pour réussir, il faut aussi que les EPCI aient envie d'y travailler.

Laurence Fortin, la Région a une politique territoriale forte vis-à-vis des conseils de développement.

Lorsqu'on a mis en place la politique contractuelle à l'échelle des 21 pays bretons, on a affirmé haut et fort : « un pays territoire de projet, un contrat, un conseil de développement ». Dès l'instant où on dit que l'accompagnement de la politique territoriale se fera avec les conseils de développement, inévitablement cela montre l'attachement de la Région aux conseils de développement et aussi la volonté d'associer les membres des conseils de développement à nos politiques, à leur mise en œuvre. Dans ce domaine-là, on voit bien qu'à l'échelle de la Bretagne, on avait 21 conseils de développement et on est la seule région de France aujourd'hui couverte à 100% par des conseils de développement. La loi NOTRe l'a effectivement imposé pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants. En Bretagne, les conseils de développement avaient été créés à l'échelle des Pays, je suis satisfaite que dans certains endroits, comme ici, ils n'aient pas été remis en question. Quelque part la loi NOTRe s'est inspirée de ce qui se faisait en Bretagne. L'objectif était de couvrir le reste du territoire national. Ce qu'il ne faudrait pas, c'est que l'avance qu'on avait en Bretagne avec la couverture de l'ensemble du territoire par des conseils de développement, c'est qu'on n'arrive pas à les intégrer au sein des EPCI et de nos politiques. C'est un risque. Il n'est pas impossible de conserver cette couverture de l'ensemble du territoire car la loi dit qu'il faut un Conseil de développement par EPCI. On aurait donc pu avoir un conseil de développement à l'échelle du Pays et un Conseil dans chaque EPCI. Sauf que la Région a décidé qu'elle accompagnera financièrement chaque conseil de développement à hauteur de 25 000 € uniquement si on est à l'échelle du Pays. Si ce n'est plus le cas, comme c'est arrivé dans certains Pays bretons, la participation financière sera divisée par le nombre de conseils créés dans les EPCI.

Au niveau des EPCI, il n'y a pas forcément une dynamique très forte de ce point de vue ?

Il faut effectivement voir concrètement comment cela s'organise. J'ai rencontré le réseau des conseils de développement bretons et j'ai rappelé que les Conseils doivent aussi être représentatifs de leur(s)

territoire(s), de leur diversité. Et quand je dis diversité, il ne s'agit pas seulement de la diversité territoriale mais aussi dans les membres : parité, jeunesse, composantes socio-économiques, culturelles...

Du côté des élus on ne sent pas toujours une appétence particulière pour se doter de cette instance, notamment dans certains EPCI où il y a très peu de personnes

Pour revenir sur la politique territoriale, en 2014 on a indiqué qu'au sein des comités uniques de programmation qui examinent les dossiers de demande de financement, les membres des conseils de développement sont majoritaires par rapport aux élus. Cela a été difficile : Comment cela se fait que les avis d'opportunité seront émis dans des structures où les élus sont minoritaires ? Cela veut donc bien dire qu'il faut solliciter les conseils de développement pour avoir des avis et donc à les intégrer dans nos politiques. Tout à l'heure on a abordé la question de la Métropole et de son développement, et la question des réseaux. Le sujet principal c'est donc comment on travaille tous ensemble, comment les villes moyennes travaillent ensemble, comment on associe la Métropole aux différents territoires ; comment on associe les membres issus de la société civile, les conseils de développement ; comment on fait réseau ; comment ensemble on arrive à faire mieux ? On unit nos forces à la fois par l'alliance des territoires mais aussi par les réseaux

C'est une remise en question, cela demande des efforts, cela peut être parfois déchirant

Effectivement, cela peut remettre en cause certaines choses. Ceux qui étaient avec moi lorsque j'étais référente de la Région pour le Pays de Brest au comité unique de programmation se souviennent que les questions que l'on pouvait se poser en tant qu'élus ont souvent été posées par les membres issus des conseils de développement. Ce n'est pas facile, lorsqu'on est élu, maire, de demander au maire de la commune voisine, qui bien entendu gère bien sa commune, est-ce que tu es sûr qu'il faut que tu fasses une salle comme-ci dans ton territoire ? Les élus peuvent difficilement avoir cet échange. Les membres des conseils de développement sont là pour nous interpeller, ils sont parfois des avant-gardistes et cela permet à tout le monde d'avancer.

Christian Calvez, cela se passe comment dans votre communauté ? (1h01)

Nous on considère que c'est le Conseil de développement du Pays de Brest qui est notre conseil. Premièrement, ce n'est pas parce qu'un élu aurait été élu avec 50.1% des voix, qu'il aurait l'ambition de distinguer le bien du mal et de décider ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Deuxièmement, on est élu quelques fois parce qu'on plait à la population, quelques fois aussi sur un programme, et là-dessus, j'aime bien la phrase du Général Joffre qui après la bataille de la Marne avait dit : je ne sais pas qui a gagné mais je sais qui aurait perdu. Tout ça pour dire que, quel que soit le type de concertation, quelle que soit la manière dont on aboutit à un certain nombre de décisions, la responsabilité politique incombe à l' élu.

Ce n'est pas remis en cause...

Cela peut être remis en cause. Puisque nous avons un programme. Souvent les candidats à un conseil municipal disent si vous votez pour nous, voilà ce que nous allons faire. Evidemment qu'il y a un



besoin important de concertation, d'association de la population. Ce que j'aime bien dans le conseil de développement, c'est que, contrairement aux élus qui ont « le nez dans le guidon » il peut réfléchir sur le temps long. Si vous voulez réaliser un équipement, prévu dans votre programme, et que le résultat de la concertation conduit à dire que ce n'est pas cet équipement là qu'il faut faire : c'est toute la difficulté de ce type de concertation.

Dans une intercommunalité, la campagne électorale commence le lendemain de l'élection municipale. Il faut que la concertation soit cadrée. Personnellement, j'assume les engagements que j'ai pris vis-à-vis de la population, quel que soit le résultat de la concertation.

Néanmoins, je suis très en attente de concertation de personnes qui ne pratiquent pas le NIMBY¹, telles que celles du conseil de développement qui n'est pas dans l'immédiat et a la capacité à porter l'éclairage et les moyens d'une bonne décision.

Jean Verger, vous êtes satisfait de cette prise de position ?

Cette position est effectivement intéressante. Pour notre part, nous avons un mode de fonctionnement un peu différent. Mais je voudrais aussi parler du réseau des conseils de développement. Chaque Conseil de développement est différent et il est lié à une histoire. L'idée n'est pas d'harmoniser leur fonctionnement.

A Lorient, il n'y a pas de commission territoriale, on a dit : ce qu'on veut c'est que les membres soient issus à la fois de l'urbain et du rural.

Pour vous les conseils de développement contribuent à construire l'avenir des territoires ?

C'est mon point de vue. Le conseil de développement est un élément qui va permettre de construire quelque chose. On est dans un processus. Par exemple, aujourd'hui on travaille sur l'évaluation des politiques publiques avec à la fois Lorient agglomération et Quimperlé communauté et la communauté de communes Bellevue-Blavet-Océan. L'idée c'est de les membres du Conseil ne sont pas des experts, l'élu a autour de lui des experts tant au sein des services que dans des cabinets extérieurs. Nous, on est là pour donner un avis complémentaire que les élus vont utiliser, ou pas, mais qui doit leur permettre de se former une opinion peut-être plus complète, plus riche. Quand on a compris ce rôle des Conseils, la méfiance disparaît. Il faut que les élus prennent conscience que les conseils de développement ne remettent absolument pas en question la légitimité des élus. Les conseils sont là pour dire aux élus que, entre 2 mandats, les choses peuvent évoluer, pour donner des alertes.

Didier Le Gac : A l'écoute des propos de Christian Calvez et je souhaiterais ajouter une remarque. Je ne sais pas si tout le monde a bien en tête ce qui s'est passé au Sénat. Le 5 avril dernier, le sénat a

¹ **NIMBY** ou **Nimby** est l'acronyme de l'expression « Not In My Back Yard », qui signifie « pas dans mon arrière-cour ». Le terme est utilisé généralement pour décrire soit l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances, soit les résidents eux-mêmes.

abrogé l'article 54 de la loi MAPTAM qui disait qu'au prochain renouvellement électoral, en 2020, les conseillers communautaires seraient élus au suffrage universel. Le gouvernement ne reviendra pas sur cet article car il n'y a toujours pas de consensus quelles que soient les convictions politiques des uns et des autres. Il y a eu des débats très vifs au sénat, certains disant que c'était la mort des communes, d'autres parlant de un déni de démocratie... Avant même de parler de conseils citoyens, comment fait-on pour évoquer les questions de transports par exemple ? A quel moment, dans quel espace explique-t-on aux citoyens ce que l'on va faire à l'échelle intercommunale ? La question du suffrage universel direct n'est donc toujours pas réglée. Une autre question se pose également : comment fait-on vivre la démocratie à l'intérieur de ces grandes structures intercommunales, y compris dans les communautés de communes ? Il y a un risque important que le conseiller municipal « de base » décroche sur le fait intercommunal. Ils n'ont pas d'information suffisante, soit parce qu'ils ne vont pas la chercher, soit parce que c'est parfois compliqué de comprendre les mécanismes de l'action publique. Comment fait-on demain, quand on a un représentant par commune quelle que soit sa taille, qu'elle ait 8000 ou 8 habitants ? Demain, si le Pays devient Métropole avec 89 communes, il y a un problème technique : 2 critères contradictoires s'opposent : à la fois chacune des communes doit avoir un représentant et il faut une représentation démographique. Comment dans ces conditions faire vivre un conseil de métropole, aujourd'hui il n'y a pas de solution, sauf à dire qu'on fait des listes trans-communales et que l'on accepte que toutes les communes ne soient pas représentées dans le conseil de Métropole. J'attire votre attention sur cette question. Cela pose également de la question de la relation aux citoyens, car en l'absence de suffrage universel direct, à quel moment peut-on échanger avec les citoyens sur le projet politique, si ce n'est lors des campagnes électorales.

François Cuillandre : J'entends ce qui vient d'être dit. Peut-être que la réponse est dans le fait que les structures intercommunales ne sont pas de simples additions de communes mais des structures qui ont leur propres compétences et leur propre avenir. Est-ce que toutes les communes de Bretagne sont représentées au Conseil régional ? La réponse est non. Il en est de même à l'échelle des conseils départementaux. Est-ce que demain toutes les communes devront être représentées dans un conseil de métropole, sans doute que non. On a vécu longtemps sur l'idée qu'en fait les intercommunalités étaient des structures au service des politiques municipales. Aujourd'hui, certes les intercommunalités gèrent des services du quotidien mais elles sont également devenues des territoires de projet. Pour ma part je suis favorable à l'élection des conseils de métropole au suffrage universel direct.

Je voudrais revenir sur la question des conseils de développement. Je voudrais me féliciter de la qualité du travail qui est fait ici par le Conseil de développement qui est celui du Pays de Brest, avec un éclairage important pour les élus, des rapports intéressants. Il y en a un qui m'est particulièrement resté en mémoire c'est celui portant sur la rade de Brest : 4 intercommunalités, un espace extraordinaire, des potentiels touristiques, économiques, etc. à valoriser. Je crois que l'apport du Conseil de développement a été extrêmement important.

Ensuite, deuxième élément, au-delà des conseils de développement on peut aussi faire vivre dans nos villes et nos quartiers des conseils citoyens. A Brest, on a mis en place des Conseils Consultatifs de Quartiers et on a voté au dernier conseil municipal le principe d'un budget participatif. Et je pense que les grands projets sont mieux acceptés lorsqu'ils sont partagés par les citoyens. Je pense aux opérations de renouvellement urbain, à l'image de celui du quartier de Pontanézen qui n'aurait pas eu cette qualité s'il n'y avait pas eu cette association, cette écoute des habitants du quartier. Certes, cela prend du temps, mais c'est très positif même si, in fine, il y a désaccord, il appartient aux élus de trancher. C'est la règle de la démocratie.



Guy Jourden : Concernant la démocratie, il y a certes le conseil de développement, mais il ne faut pas oublier l'importance de la contribution de citoyens aux projets. Je tiens à remercier les personnes, présentes dans la salle, qui ont porté un projet sur le port du Conquet. Ils ont d'abord fait un travail d'association avec les élus, ils ont créé leur projet. Ensuite, ils sont venus demander le soutien du Conseil de développement de façon à savoir comment ce projet pouvait être retenu dans le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT). C'est une démarche très importante. Dans les communes où, comme cela a été évoqué, les conseils municipaux « décrochent » parfois, il est important qu'ils prennent conscience de l'intérêt de la participation citoyenne. S'il y a des compétences qui ont été transférées aux EPCI, peut-être que cette idée de lien social, de renouveau de la démocratie qui doit être contributive sera mise en œuvre. Il ne s'agit plus uniquement de consultation, mais bien contribution. Il faut bien relire ce qu'a dit Martin Vannier lors des rencontres du SCoT du Pays de Brest : les territoires qui vont gagner sont ceux qui réussiront à faire contribuer les habitants.

Questions de la salle :



Benjamin Grebot a indiqué dans son exposé que la Métropole coopérait avec les territoires voisins parce qu'elle était petite. N'est-ce pas au contraire qu'elle est restée petite car elle a su organiser cette coopération au sein de son territoire de vie ? Est-elle alors à la traîne ou au contraire a-t-elle un coup d'avance avec son organisation, son fonctionnement dans un Pays coopératif et décentralisé ?

François Cuillandre : Je pense que, d'une certaine manière, la structure du pôle métropolitain du Pays de Brest est arrivée au bout d'un processus. Faut-il s'en contenter ou aller plus loin ? Je suis plutôt partisan de cette dernière hypothèse.

Comment la communauté de communes du Pays des Abers accompagne-t-elle les entreprises en termes d'innovations ?

Christian Calvez : C'est peut-être sous-entendu que l'on ne fait pas assez dans ce domaine. La communauté de communes essaie de travailler pour accélérer le déploiement du très haut débit sur notre territoire. Les sept intercommunalités, hors Métropole, vont d'ailleurs y contribuer à hauteur de 50 millions d'euros ; de façon à ce que l'ensemble des entreprises et des foyers puissent y avoir accès. Par ailleurs, ce sur quoi nous portons la priorité aujourd'hui, c'est de pouvoir disposer de foncier qui va permettre aux entreprises de s'implanter, de se développer dans notre territoire. En ce qui concerne l'innovation, je ne sais pas s'il s'agit d'une question de territoire. Contrairement à ce que dit François Cuillandre, dont je respecte bien entendu l'avis, je pense qu'un pôle métropolitain a tout à fait les compétences nécessaires pour notre organisation au sein du Pays de Brest. Pour ce qui est de la Métropole, il s'agit de mettre en œuvre une intégration de services qui aujourd'hui sont jugés comme plutôt bien remplis ou remplis à un coût qui reste plus modeste parce que rendu différemment par les intercommunalités.



Il y a aussi une question de poids de la Métropole et pas seulement une question de services rendus.

En France, on a le culte de la réponse uniquement institutionnelle à tous les problèmes. La constitution du Royaume uni est orale, celle des Etats-Unis n'a pas évolué depuis sa création, en France il y a eu 24 révisions de la constitution depuis 1958. En avril 2014, le chef de gouvernement dans son discours de programmation nous dit : le département ne sert à rien, dans quelques mois il aura disparu. En novembre 2014, le même chef de gouvernement dit : l'espace de solidarité locale c'est évidemment le département. Comment voulez-vous que nous, au niveau local, on puisse apporter du crédit à ces espèces de vagues, d'incohérences et au fait que à toute question, qui a souvent une réponse sociétale, sociale, on dise une seule réponse : L'institution ! On peut aussi citer la réduction du nombre de parlementaires, on va y passer beaucoup de temps mais c'est quand même une spécificité française que de dire on a un problème, on y apporte une réponse institutionnelle.

Vous venez de répondre en creux à 2 questions qui viennent du public :

- comment penser qu'à 8 communes, Brest puisse avoir la puissance de frappe de Rennes métropole à 43 communes ?
- Y a-t-il dans le Pays de Brest une volonté politique pour forcer le destin comme Gérard Collon l'a fait en obtenant un statut particulier pour la Métropole de Lyon en 2014 ?

Christian Calvez : La réponse a été donnée par François Cuillandre, on n'est plus au service des communes, on est au service des habitants. On assure aujourd'hui des services quotidiens. Il est vrai qu'à 40 000 habitants, on a peut-être plus de difficultés à se projeter sur un certain nombre de questions. Mais je ne suis pas sûr qu'une métropole soit la solution idéale. Savez-vous par exemple que la création de cimetières relève des compétences des métropoles ? Lorsque je vais dire à mes collègues maires : tu sais pour ton cimetière, il faut l'agrandir, il faut que ce soit décidé par la Métropole Non

François Cuillandre l'a bien expliqué lors de nos rencontres, ce n'est pas la question prioritaire, mais je ne pense pas qu'une institution fortement intégrée apporte des solutions liées à l'aide à l'innovation des entreprises. Cela relève aussi de la politique régionale menée en matière économique avec depuis quelque temps un responsable au niveau de chacun des Pays, ce qui est un atout.

Jean-Pierre Caroff : Est-ce que la grande question à laquelle on est confronté n'est pas, aussi bien au niveau des collectivités qu'au niveau de notre conseil de développement, comment concilier deux nécessités aussi importantes l'une que l'autre : la proximité et en même temps le poids nécessaire pour porter la demande collective ? Si l'on s'enferme dès le départ dans des discussions de structures, je pense qu'on n'avancera pas. En revanche, qu'on le veuille ou pas, ces questions existent. Je me souviens d'avoir été amené, dans le cadre du contrat de réciprocité entre la métropole de Brest et le Pays du Centre Ouest Bretagne, les représentants du commissariat général à l'égalité des territoires

(CGET) ont découvert que le pôle métropolitain comptait 400 000 habitants. Il faut donc que l'on fasse attention à la perception qu'en ont les organismes extérieurs. Est-on perçu comme ayant un moteur ayant la volonté de « tirer » tout le monde, et cela François Cuillandre l'a affirmé, est-ce qu'on est perçu comme une petite entité de 8 communes, et quand vous dites ça à Paris on vous rit au nez, ou est-ce qu'on est perçu comme une entité qui représente 400 000 habitants ? Et bien il me semble qu'il faut traiter les deux échelles ensemble et que la solution n'est pas évidente mais que si, dès à présent, tout le monde ne se met pas à inventer, à réfléchir sur les moyens de faire en sorte de ne pas les opposer.

François Cuillandre. Je voudrais compléter ce qu'a dit Jean-Pierre Caroff. Brest métropole est aussi capable de faire de la proximité, qu'il s'agisse de la distribution de l'eau, des transports collectifs, des ordures ménagères, de la voirie, de l'éclairage public...Il n'y a donc pas d'un côté, les grosses structures qui porteraient les gros dossiers et de l'autre côté les communes qui porteraient la proximité, il y a un mélange des deux. On est dans ce qu'on appelle au niveau européen la subsidiarité. Quel est le niveau le plus pertinent pour gérer nos services publics au moindre coût ? Le citoyen se moque de savoir qui rend le service public, ce qu'il veut c'est qu'il soit rendu et qu'il paye accessoirement le moins d'impôts.

Conclusion

Guy Jourden,

On constate que la discussion de ce soir a montré qu'il y avait vraiment lieu de faire un débat sur ce sujet. Il faut mettre ces débats sur la place publique, cela permet à tout le monde de se faire une opinion. Il faut également comprendre l'importance de l'alliance des territoires, trouver des formes d'alliances y compris sur un territoire plus large que celui du Pays de Brest, avoir cette idée-là que travailler avec les autres territoires c'est indispensable. Travailler avec les citoyens comme les conseils de développement ou les conseils de quartier dans l'optique de la contribution, c'est essentiel. Je pense également que le niveau municipal est très important, les conseils municipaux doivent de plus en plus être bien intégrés dans la vie de la communauté de communes et du conseil communautaire plus qu'aujourd'hui. Cela rejaillira sur la participation citoyenne. Je considère que c'est un tout, les conseils municipaux sont un appui pour développer la démocratie citoyenne

A lire :

 [Résultat du sondage préalable à la table ronde sur le site du Conseil de développement](#)

[Quelles coopérations entre collectivités pour construire l'avenir d'un ouest breton inventif et attractif? ADEUPa de Brest-Bretagne](#)